



Au Boulou, le 23 mars 2026

Convocation à la séance d'installation du conseil municipal
--

Chères conseillères, Chers conseillers,

Conformément aux dispositions des articles L 2121-10 à 2121-12 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira le,

Vendredi 27 mars 2026 à 19h

Au complexe des Echards

Chemin du Moli Nou

66160 Le Boulou

Je vous prie de participer à cette première séance de la mandature dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Installation du conseil municipal
2. Élection du maire
3. Fixation du nombre et élection des adjoints au maire
4. Lecture de la charte de l'élu local.

Jointes à la présente convocation, vous trouverez les pièces suivantes :

- Procuration type
- Rapports valant note explicative de synthèse en application de l'article L. 2122-7 du CGCT :
 1. Rapport et délibération n° 26_01_01
 2. Rapport et délibération n° 26_01_02
 - a. Procès-verbal d'élection du maire
 3. Rapport et délibération n° 26_01_03
 - a. Procès-verbal d'élection des adjoints au maire
 - b. Tableau du conseil municipal
 4. Rapport et délibération n° 26_01_04
 - a. Charte de l'élu local

Le quorum exigé pour la présente séance est fixé à 15 des membres en exercice présents. En cas d'absence pour des motifs impérieux, vous pouvez vous faire représenter par le collègue de votre choix (une procuration type est jointe à la présente convocation).

Je vous en remercie par avance et vous prie, Chères conseillères, Chers conseillers, d'agréer, l'expression de mes salutations les plus cordiales.